

En poursuivant votre navigation sans modifier vos paramètres de cookies, vous acceptez l'utilisation des cookies.
Pour gérer et modifier ces paramètres, cliquez iciFermer



ARRETE

Arrêté du 17 juin 2015 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR: JUSC1514108A

ELI: <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/17/JUSC1514108A/jo/texte>

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 17 juin 2015, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2015 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 17 au 27 novembre 2015 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 1er au 12 février 2016.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 17 août 2015.